

AFFAIRE DU PETIT-CONDOM.

Le double assassinat reproché aux accusés attir une foule considérable.

Les accusés, solidement garrottés et conduits par six gendarmes, prennent place à leur banc. Ce sont les nommés :

1° Vincent Guillaumet, né à Caucarasa, province de Barcelone, Espagne, âgé de 24 ans.

2° Joseph Borrás, né à San-Laurent de Montroy, Espagne, âgé de 25 ans.

3° Francisco Villarubia, né à San-Salvador, âgé de 24 ans.

M. Mignucci, procureur de la République, occupe le siège du ministère public. Sont assis au banc de la défense : M<sup>e</sup> Frontil pour Guillaumet, M<sup>e</sup> Viven pour Borrás et M<sup>e</sup> Jourdanne pour Villarubia.

L'acte d'accusation, dont il est donné lecture par le Greffier en chef, expose les faits dans les termes suivants :

ACTE D'ACCUSATION

A trois kilomètres de Narbonne, près de la route qui conduit de cette ville à Buscac, se trouve la ferme du Petit-Comdom, appartenant au sieur Bertrand. Cette maison est distante de plus de mille mètres de toute habitation. Elle était occupée le 26 mai dernier, par le sieur Dominique Pradiès, âgé de 63 ans, et par sa femme Anna Delpons, âgée de 59 ans, qui étaient préposés à la garde et à la gestion du domaine qui en dépend. Ce jour-là, ils se couchèrent vers 7 heures 1/2 du soir, dans un appartement du premier étage. Peu d'instant après ils entendirent frapper à la porte de la maison. Le sieur Pradiès descendit aussitôt et se trouva en présence de deux espagnols, qu'il reconnut immédiatement, car ils avaient travaillé sous ses ordres pendant un mois environ, et ne revenaient plus à la ferme que depuis 15 jours.

L'un se nommait Vincent Guillaume, l'autre Joseph Borrás. Ils lui demandèrent du travail et comme il leur répondit qu'il ne pouvait leur en donner, ils lui déclarèrent qu'il leur fallait de l'argent. Sur son refus ils le saisirent violemment par le bras, levèrent leur couteau sur lui, et menacèrent de le tuer, s'il ne leur donnait satisfaction. Joseph Borrás le laissa ensuite entre les mains de son compagnon, fouilla les meubles qui se trouvaient au rez-de-chaussée et y prit une somme de 563 fr. Les menaces de ces malfaiteurs empêchèrent Pradiès d'appeler au secours, mais le bruit qu'ils firent dans la maison éveilla les craintes de la femme Pradiès qui était restée seule au premier étage. Elle descendit armée d'une canne à lance. A la vue de ce qui se passait elle cria à l'assassin ! et essaya de frapper Joseph Borrás, mais celui-ci lui asséna avec violence plusieurs coups de couteau, et elle tomba sans vie sur le parquet. Pradiès cependant parvint à se dégager de l'étreinte de Vincent. En toute hâte il gravit l'escalier qui conduit à sa chambre pour y prendre son revolver, mais cette arme ne se trouvait pas chargée. Du reste son agresseur qui l'aurait suivi de près jusque dans cet appartement put s'en assurer avant lui.

Une lutte terrible s'engagea alors entre ces deux hommes. Vincent frappa son adversaire de nombreux coups de couteau qui l'atteignirent principalement à la tête. Pradiès qui était sans arme chercha à arracher le couteau des mains de son agresseur et se fit ainsi de profondes entailles à la main. Il parvint cependant, après de grands efforts à désarmer Vincent. Le dernier se décida alors à se retirer. Joseph Borrás l'avait précédé depuis un instant.

L'acte d'accusation relate ensuite l'arrestation des accusés au moment où ils cherchaient à passer la frontière et la découverte du couteau qui a été l'instrument du crime, ce document est terminé comme suit :

Outre ces témoignages et ces constatations qui établissent la culpabilité des accusés, il y a un témoignage

qui se dresse contre eux, terrible et irrécusable. C'est celui de Pradiès qui n'a succombé que le 9 juin aux suites de ses blessures.

Pradiès avait, dès le lendemain du crime, signalé comme ses assassins deux espagnols nommés Vincent et Joseph qu'il avait employés sur le domaine. Confronté le 2 juin avec Guillaumet et Borrás, il les a formellement reconnus, et il n'a cessé jusqu'à sa dernière heure de les désigner comme les coupables.

Borrás invoque bien un alibi, mais cependant il lui est impossible de justifier de l'emploi de son temps dans la soirée du 26 mai dernier, à l'heure du crime.

Le témoignage seul de Pradiès à son lit de mort, à cette heure suprême, suffit, pour prouver que Vincent Guillaumet et Joseph Borrás sont les auteurs du crime épouvantable du Petit-Comdom.

Après la lecture de l'acte d'accusation l'audience est suspendue pour la recherche d'un interprète.

A la reprise de l'audience qui a lieu à 1 heure du soir, M. More, limonadier à Carcassonne, est désigné comme interprète.

L'interrogatoire des trois accusés occupe la fin de cette audience. Ils opposent les dénégations les plus formelles aux charges qui pèsent sur eux et invoquent un alibi.

A un certain moment l'incident suivant se produit :

M<sup>e</sup> Viven. — Je demande à la Cour de me donner acte que l'un des jurés ayant demandé pour qui Borrás travaillait à la Garrigue, si c'était une garrigue communale ou pour le compte d'un particulier, le sieur Borrás ayant répondu que c'était pour la fille d'un propriétaire d'Armissan, nommé Gousy, M. le juré Vialard a répondu : Ce n'est donc pas à la Garrigue. Je demande l'insertion au procès-verbal.

Le président. — Soyez tranquille, toutes les insertions seront faites. Vous commencez la série des incidents.

M<sup>e</sup> Viven. — Je défends un homme sous le coup d'une accusation capitale. Je ferai mon devoir et rien ne m'arrêtera.

Le président. — Nous serons en règle avec vous.

M<sup>e</sup> Viven. — Que signifie ce mot avec vous. Si on veut prendre des mesures spéciales pour moi, je les attends avec le calme de l'honnête homme.

Le président. — Vous pouvez avoir le calme de l'honnête homme, mais vous feriez mieux d'avoir le calme tout court. Ça vaudrait mieux.

La cour se retire pour délibérer.

L'audience est reprise dix minutes après. La cour donne acte à M<sup>e</sup> Viven de ses conclusions et ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

Audience du 13 août 1887.

L'audience d'aujourd'hui commence par l'audition des témoins. Il est probable que le verdict ne sera rendu que fort tard.